



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION N°DELCA25_03_0001

OBJET :

Rétrocession des réseaux d'eau potable et d'assainissement du lotissement Beltrame II à La Tour du Crieu

L'an deux mille vingt cinq, le quatre mars, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Alain ROCHET, Alain METGE, Daniel BESNARD, Alain GARNIER, Jean-Claude SERRES, Jean-Paul FERRE, Jean-Michel SOLER, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Marc SANCHEZ, Christian LOUBET, Raymond BERDOU, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Elisabeth CLAIN, Jérôme BLASQUEZ

Secrétaire de séance : Mr Thierry PORTET

Considérant que le permis d'aménager n°PA009312118A0001 autorise l'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation appelé lotissement Lieutenant BELTRAME, situé 51 rue du 8 Mai 1945 09100 LA TOUR DU CRIEU par la SARL AGA représentée par M. Jean VIANA.

Considérant la demande de rétrocession des parties communes du lotissement Beltrame 2 en date du 15/03/2022 faite par l'Association Syndicale Libre du groupe d'habitations Lieutenant Beltrame 2,

Considérant la délibération du Conseil Municipal de la commune de LA TOUR DU CRIEU en date du 24/11/2022 relative à l'intégration dans le domaine public communal des terrains et équipements communs de la résidence Beltrame 2,

Considérant l'intégration dans le patrimoine du SMDEA le réseau d'eau potable constitué d'une conduite en PEHD de diamètre 50 mm d'une longueur totale de 125 mètres, d'une conduite en PEHD de diamètre 25 mm d'une longueur totale de 20 mètres et de 3 branchements,

Considérant l'intégration dans le patrimoine du SMDEA du réseau d'assainissement des eaux usées constitué d'un réseau gravitaire d'une longueur de 141 mètres en PVC CR8 de diamètre 200 mm, de 3 regards de diamètre 1000 mm et de 3 branchements en PVC CR8 de diamètre 160 mm.

Où l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**
La rétrocession du réseau d'alimentation en eau potable et du réseau d'assainissement des eaux usées du lotissement Beltrame II à La Tour du Crieu.
- **AUTORISE,**
Madame la Présidente, à signer tous les documents relatifs à cette rétrocession.